



Règlement SFDR – Article 10

Informations sur le fonds PLUVALCA INITIATIVES PME

Table des matières

1.	RESUME	2
2.	PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE	2
3.	CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER	2
4.	STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	2
5.	PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	3
6.	SUIVI/CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES	3
7.	METHODES	4
8.	SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES	4
9.	LIMITES DES METHODOLOGIES ET DES DONNEES	4
10.	DILIGENCE RAISONNABLE	5
11.	POLITIQUES D'ENGAGEMENT	5
12.	INDICE DE REFERENCE DESIGNE	5

1. Résumé

Le présent document recense les informations relatives à la prise en compte, par PLUVALCA INITIATIVES PME, de considérations sociales ou environnementales, conformément aux dispositions du règlement SFDR.

PLUVALCA INITIATIVES PME est classé article 8 au regard du règlement SFDR. De ce fait, ce dernier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

2. Pas d'objectif d'investissement durable

PLUVALCA INITIATIVES PME promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

La définition d'investissement durable est détaillée sur le site internet de Financière Arbevel : [Demarche ISR – ARBEVEL](#)

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

PLUVALCA INITIATIVES PME dispose du label relance.

Du fait de leur proximité avec les entreprises investies, les gérants cherchent à être acteurs d'incitation à de meilleures pratiques pour les petites entreprises.

Dans le cadre de sa gestion, PLUVALCA INITIATIVES PME évalue les caractéristiques environnementales et sociales de chaque émetteur composant le Fonds à partir d'une méthode de notation interne (compte tenu des niveaux de capitalisations investies en portefeuille) qui lui permet d'attribuer in fine une note extra-financière au Fonds et que l'Equipe de gestion s'engage à améliorer dans le temps.

La description des caractéristiques environnementales et sociales promues est détaillée dans la rubrique correspondante dans l'annexe précontractuelle du Fonds : [Annexe SFDR](#)

4. Stratégie d'investissement

PLUVALCA INITIATIVES PME est un fonds d'actions françaises investi en petites et microentreprises. L'objectif est de profiter des inefficiences de marché sur ce segment de la cote et d'investir dans des PME françaises innovantes, souvent leaders sur leur marché et positionnées sur des niches en forte croissance.

Afin de promouvoir ses caractéristiques environnementales et sociales, l'équipe de gestion de PLUVALCA FRANCE INITIATIVES PME s'engage à tout moment à améliorer dans le temps la note extra-financière du fonds notamment par le biais d'actions d'engagement.

Par ailleurs, la stratégie d'investissement du fonds est également contrainte par (i) des exclusions normatives, sectorielles et géographiques détaillées dans la politique d'exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion ([lien](#)) et (ii) la gestion des controverses susceptibles d'exclure temporairement ou définitivement un émetteur des valeurs éligibles en portefeuilles et dont la politique est également disponible sur le site internet ([lien](#)).

L'approche retenue par PLUVALCA INITIATIVES PME qui est celle de l'amélioration de note extra-financière n'est pas assortie d'un taux minimal d'engagement visant à réduire systématiquement l'univers d'investissement du portefeuille. Le fonds respecte toutefois une politique d'exclusion spécifique disponible sur la page dédiée à l'ISR de notre site www.arbevel.com.

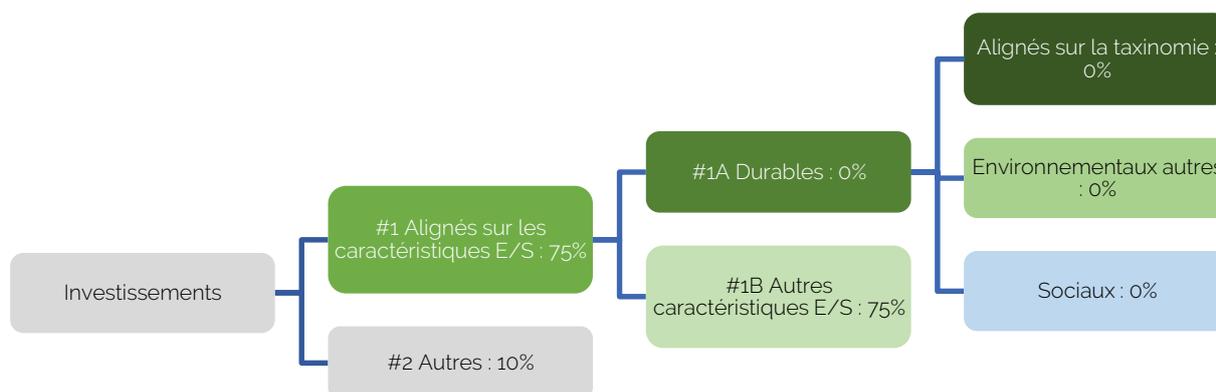
Les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs constituant l'univers d'investissement de PLUVALCA INITIATIVES PME sont intégrées à l'analyse extra-financière des émetteurs.

L'évaluation de la performance extra-financière des émetteurs en matière de gouvernance s'appuie notamment sur les indicateurs suivants : (i) la gouvernance d'entreprise, (ii) l'éthique d'entreprise, (iii) la politique de transparence fiscale.

Par ailleurs, lors de l'établissement de la note extra financière des émetteurs, lesdits indicateurs de gouvernance sont surpondérés à 50% de la note globale eut égard à l'importance accordée à la qualité des structures de direction des émetteurs.

La stratégie d'investissement est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du Fonds : [Annexe SFDR](#)

5. Proportion des investissements



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans le cadre de sa gestion, PLUVALCA INITIATIVES PME s'engage à investir dans des émetteurs disposant d'une note extra-financière à hauteur de 75% minimum de son actif net.

L'allocation des actifs entre les différentes catégories présentées ci-dessous est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du produit. [Annexe SFDR](#)

6. Suivi/Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour déterminer la note extra-financière de PLUVALCA INITIATIVES PME, les indicateurs suivants sont utilisés : (i) évaluation de l'empreinte climatique, (ii) évaluation de la politique climat et des plans d'actions associés, (iii) pollution et déchets, (iv) implications des salariés et motivation, (v) sécurité, (vi) contributions positives sociétales et environnementales du produit ou service,

Dans le cadre de sa gestion, il suit particulièrement l'indicateur de diversité au sein des organes de décision qui fera l'objet d'actions d'engagement de la part des gérants.

PLUVALCA INITIATIVES PME s'engage par ailleurs à améliorer sa note extra-financière dans le temps.

La manière dont l'approche durable du Fonds est intégrée de manière continue dans le processus d'investissement est détaillée dans la rubrique correspondante de l'annexe précontractuelle du produit. [Annexe SFDR](#)

7. Méthodes

Les méthodes utilisées pour l'intégration de l'analyse ESG au fonds PLUVALCA INITIATIVES PME reposent sur une sélectivité en Best in Universe pour les compartiments labellisés.

Le fonds Pluvalca Initiatives PME promeut, en plus des contraintes du label relance qui consiste à améliorer la note globale dans le temps, la féminisation et l'indépendance des conseils d'administration ce qui se traduira par une amélioration de ces taux dans le temps et des actions d'engagement sur ce thème.

Les informations relatives aux méthodes utilisées dans le processus d'investissement, sont détaillées dans la rubrique correspondante de notre « Politique de prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives » ([lien](#)).

8. Sources et traitement des données

(a) Sources des données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du produit financier :

Le Fonds utilise des données provenant de plusieurs sources, qui sont regroupées dans l'outil propriétaire ESGo 2.0. Les fournisseurs sélectionnés sont les suivants : S&P Trucost et MSCI.

(b) Mesures prises pour s'assurer de la qualité des données :

Financière Arbevel procède systématiquement à une due diligence qualitative et quantitative lors de l'ajout d'un nouveau fournisseur.

A ces diligences s'ajoutent la réalisation d'études statistiques périodiques visant à d'identifier les incohérences entre les indicateurs de différents fournisseurs portant sur un même sujet.

(c) Modalités de traitement des données :

Les données des fournisseurs sont intégrées dans un l'outil propriétaire ESGo 2.0. Cet outil permet de rassembler et d'agrèger les données afin de fournir un unique set de données utilisé pour piloter les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds.

(d) Proportion de données qui sont estimées :

Financière Arbevel n'est pas en mesure, à date, d'évaluer précisément la proportion de données estimées. Celle-ci paraît toutefois assez conséquente eu égard au large spectre de thématiques couvertes par l'analyse extra-financière, mais aussi compte tenu du fait qu'une part non négligeable des données transmises par les fournisseurs reposent sur des analyses qualitatives ou des proxys.

La proportion de données mesurées a de ce fait vocation à croître avec l'entrée en vigueur progressive des réglementations européennes relatives aux publications par les émetteurs de données extra-financières.

9. Limites des méthodologies et des données

Les méthodologies et données utilisées dans le processus d'investissement sont limités par (i) les évolutions du cadre réglementaire et (ii) la diversité des données extra-financières.

- a) Le cadre juridique et réglementaire européen encadrant la finance durable étant récent et toujours en cours de consolidation, les critères ESG et approches extra financières peuvent être amenés à évoluer en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG dans la construction du portefeuille. Pour pallier ce risque, Financière Arbevel assure, tant en interne que par le biais d'un prestataire externe, une veille réglementaire visant à identifier l'ensemble des évolutions et, in fine, adapter ses processus d'investissement à celles-ci.
- b) Les méthodologies et approches peuvent différer selon les émetteurs, et différents fournisseurs

de données d'information extra-financières. De cette diversité de données peut résulter un risque relatif à l'efficacité de celles-ci. Pour remédier à ceci, Financière Arbevel a adopté une approche « multi sources » en collectant ses données auprès de fournisseurs distincts de données extra financières, auprès des émetteurs eux-mêmes, mais aussi en se fondant sur des sources externes (rapports d'études, ONG, etc.).

10. Diligence raisonnable

L'équipe de contrôle interne et de conformité vérifie la bonne exécution de l'intégration ESG et sa conformité avec la communication en place.

Financière ARBEVEL met en œuvre un dispositif de contrôle pre-trade et post-trade des règles d'investissement ESG via son OMS AIM qui permet d'assurer le suivi des ratios réglementaires, des ratios statutaires et des règles internes de l'ensemble des OPC gérés. En pre-trade, l'équipe de gestion est ainsi alertée et/ou bloquée en cas d'investissement non conforme à la politique ESG ; l'équipe de contrôle s'assure quotidiennement en post-trade du respect de l'ensemble des règles paramétrées.

Le processus d'investissement ESG fait l'objet d'une revue, à minima annuel, par l'équipe de contrôle interne qui s'assure (i) du respect du processus d'investissement défini dans la procédure en vigueur et (ii) de l'efficacité du dispositif de contrôle mis en œuvre.

Ces contrôles visent notamment (i) à vérifier la méthodologie utilisée dans l'attribution des notes extra-financières de l'univers et du Fonds et ; (ii) rapprocher les scores.

Intégrées au plan de contrôle permanent, les conclusions des contrôles réalisés sont présentées à la Direction de Financière Arbevel à l'occasion du Comité de contrôle interne semestriel.

11. Politiques d'engagement

La politique d'engagement de Financière Arbevel est intégrée à sa Politique de vote et d'engagement : [Politique de vote et d'engagement](#)

12. Indice de référence désigné

PLUVALCA INITIATIVES PME n'utilise pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et /ou sociales qu'il promeut.